

PROGRAMME DE LA FORMATION A LA METHODOLOGIE DE LA CLASSIFICATION

Cadre de la formation : formation dispensée dans le cadre de l'article 5.1.3 de l'accord du 17 janvier 2018 de la Convention collective IDCC 1555.

Public concerné par la formation :

Toutes les entreprises entrant dans le champ d'application de la Convention collective nationale.

Cette formation s'adresse :

- aux membres de la commission technique de classification (collège patronal et salarié) ;
- aux délégués syndicaux ;
- aux membres élus de la délégation du personnel au Comité Social et Economique (CSE).

Objectif de la formation : Savoir mettre en place une Commission technique de classification, savoir réaliser une classification de fonction selon la méthodologie de la convention collective nationale, et savoir traiter les éventuelles contestations.

Programme de la formation :

- Rappel sur la hiérarchie des normes
- Présentation de l'accord du 17 janvier 2018
- Présentation de la définition et des missions de la commission technique de classification
- Présentation de la méthodologie :
 - o Identification des fonctions
 - o Description des fonctions
 - o Evaluation des fonctions
 - o Classification des fonctions
- Exercices de mise en application
- Exercices de mise en situation (reconstitution d'une Commission technique de classification)
- Présentation du traitement des éventuelles contestations
- Questions / Réponses

Supports : slides de la formation, livret d'exercices, grille de classification, fiche de calcul pour la mise en application de la méthodologie.

Durée : 6 heures